

Par dépôt électronique et poste

Le 16 mars 2017

M. Pierre Méthé
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur relative à la construction du nouveau poste de Mékinac à 230-25 kV et de ses lignes d'alimentation
Votre dossier : R-3989-2016
Notre dossier : R053288 YF

Cher monsieur,

Le 13 décembre 2016, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a déposé auprès de la Régie sa demande concernant le projet décrit en rubrique.

Le 21 décembre 2016, la Régie a publié son *Avis aux personnes intéressées* (Avis), comme suit:

*« Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **17 février 2017 à 12h**. Ce dernier pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **24 février 2017 à 12h**. »*

Le délai est maintenant expiré et aucun intéressé n'a soumis d'observations écrites à l'égard de la demande du Transporteur.

De là, le Transporteur demande à la Régie de prendre le dossier en délibéré et ce, dès réception de la présente. Le cas échéant, le Transporteur demeure disponible afin de répondre aux interrogations de la Régie à l'égard du projet en cause.

Le Transporteur réitère que sa demande est conforme au cadre réglementaire et que la réalisation du projet est nécessaire, le tout tel que plus amplement décrit selon la preuve au dossier.

Veuillez recevoir, cher monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette
/jg